Image not found or type unknown

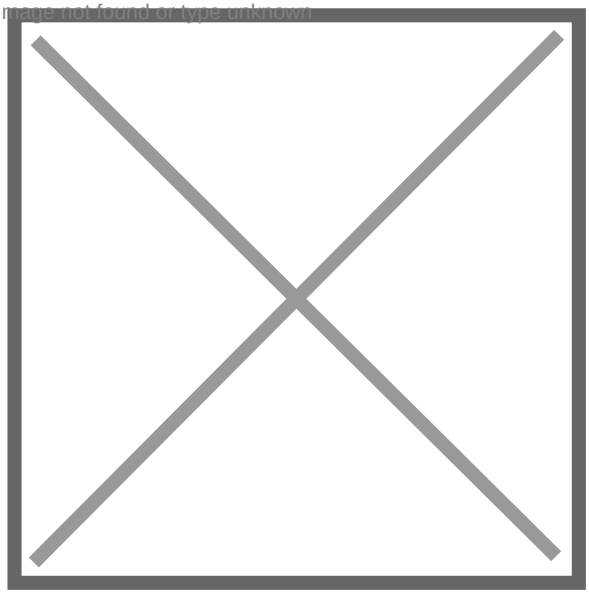

Destrution accidentelle d'une tombe

Par **jjguim**, le **17/03/2009** à **12:01**

Bonjour,
de passage dans mon pays natal ce week end, je suis passé au cimetière communal sur les tombes de mes ancêtres et j'ai trouvé la tombe de mes arrières grands parents récamment écrasée par l'effondrement d'une grande croix en pierre de la tombe qui était derrière (apparament une tombe des annèes 50).
J'ai pri des photos et vais écrire à la mairie (il n'y a pas de gardien).

Mais ma question est la suivante, y a t il un recour auprès des assurances des heritiers de la tombe qui a detrui la notre ?

Par avance merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés